

Communiqué de presse
Berne, le 24 novembre 2024

L'usam salue le «OUI» à EFAS et déplore le «NON» aux objets relatifs au droit du bail

L'Union suisse des arts et métiers usam se réjouit de l'adoption d'EFAS. La démagogie employée par la gauche lors de la campagne de votation a malheureusement conduit à un «NON» aux objets relatifs au droit du bail. Une occasion a ainsi été manquée d'éliminer des coûts de réglementation inutiles dans le droit du bail.

L'adoption d'EFAS permet désormais d'éliminer des incitations néfastes, ce qui devrait avoir un effet modérateur sur les coûts. Ce changement donnera également une impulsion positive aux soins intégrés.

La plus grande association faîtière de l'économie suisse déplore que les deux objets relatifs au droit du bail aient été rejetés par les urnes. L'objet relatif au droit du bail concernant la sous-location aurait renforcé le droit de propriété et rétabli l'équilibre entre les droits des locataires et ceux des bailleurs. L'objet visant à assouplir les conditions pour faire valoir des besoins propres aurait dû libérer les propriétaires et les bailleurs de coûts de régulation inutiles.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74
Urs Furrer, directeur, portable 079 215 81 30

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.